

ILIAD 78

Société par actions simplifiée au capital de 1.885.000,00 €

Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

834 315 673 R.C.S. Paris

Assemblée Générale en date du 30 juin 2022

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

BILAN ACTIF (En euros)	Montant brut	Amort.	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement	1.389.839	432.830	957.009	700.675
Concessions, brevets et marques ...	35.400	9.775	25.625	8.880
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles ..	763.260	203.257	560.003	326.284
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres immobilisations financières ..	232.451		232.451	180.000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2.420.951	645.862	1.775.089	1.215.839
Avances, acomptes sur commandes	11.486		11.486	
Clients et comptes rattachés	344.356		344.356	202.566
Fournisseurs débiteurs	765		765	450
Etat – Taxes sur les chiffres d'affaires	56.715		56.715	9.586
Autres créances	200		200	
Disponibilités	1.931.593		1.931.593	1.078.336
Charges constatées d'avance	1.755		1.755	1.913
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.346.869		2.346.869	1.292.851
TOTAL GENERAL	4.767.819	645.862	4.121.957	2.508.690

BILAN PASSIF (En euros)	Montant net 31 déc. 2021	Montant net 31 déc. 2020
Capital social	1.885.000	1.885.000
Prime d'émission, fusion, apport	40.000	40.000
Report à nouveau	-819.116	-895.022
RESULTAT DE L'EXERCICE	1.240.389	75.906
CAPITAUX PROPRES	2.346.274	1.105.884
Provisions pour charges	94.122	64.981
TOTAL PROVISIONS	94.122	64.981
Groupe et Associés	672.617	656.440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207.947	156.272
Personnel	91.515	43.460
Organismes sociaux	74.792	39.106
Etat – Impôts sur les bénéfices	162.100	
Etat – Taxes sur le chiffre d'affaires	28.335	42.961
Autres dettes fiscales et sociales	20.079	7.759
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	71.401	
Autres dettes	352.775	391.827
TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS	1.681.562	1.337.825
TOTAL GENERAL	4.121.957	2.508.690

COMPTE DE RESULTAT (En euros)	Montant net 31 déc. 2021	Montant net 31 déc. 2020
Prestations de services France	1.248.946	440.556
Prestations de services Export	1.710.767	739.902
CHIFFRES D'AFFAIRES	2.959.713	1.180.458
Production immobilisée	446.704	356.996
Reprises amort. provisions et transfert	4.703	2.543
Autres produits	766	557
PRODUITS D'EXPLOITATION	3.411.886	1.540.554
Autres achats et charges externes	716.835	496.337
Impôts, taxes et versements assimilés	15.526	4.104
Salaires et traitements	516.087	327.515
Charges sociales	282.879	227.921
Autres charges	64.998	103.518
CHARGES D'EXPLOITATION	1.596.326	1.159.395
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS (REAA)	1.815.560	381.159
Dotations aux amortissements sur immobilisations	334.283	198.907
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.481.278	182.252
Intérêts et charges financières diverses	7.739	7.592
CHARGES FINANCIÈRES	7.739	7.592
RESULTAT FINANCIER	-7.739	-7.592
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1.473.539	174.660
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42.721	98.754
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42.721	98.754
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-42.721	-98.754
Participation des salariés	28.328	
Impôts dus sur les bénéfices	162.100	
TOTAL DES PRODUITS	3.411.886	1.540.554
TOTAL DES CHARGES	2.171.497	1.464.648
RESULTAT NET	1.240.389	75.906

PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE : Les critères de l'entreprise tels que définis par les articles L 123-16 et D 123-200 du Code de commerce concernant l'annexe sont les suivants : • Période clôturée : le 31 décembre 2021. • Durée de l'exercice : 12 mois. • Durée de l'exercice précédent : 12 mois. • Total du bilan 2021 : 4.121.957 euros. • Chiffre d'affaires 2021 : 2.959.713 euros. • Effectif au 31 décembre 2021 : 11 salariés. En conséquence, les bilans et comptes de résultat retenus sont ceux correspondant à la présentation de base fournie par le Code de commerce (art. R 123-182 et R 123-190 pour le bilan, et R 123-192 et R 123-193 pour le compte de résultat). Il correspond au système de base du PCG (art.821-1 s.). NB : A défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en euros. **1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES** : **1.1 Principes généraux** : Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies du Plan Comptable Général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) du 5 juin 2014, complété des règlements subséquents. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : • continuité d'exploitation, • permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, • principe comptable du coût historique, • indépendance des exercices. **1.2 Dérogations** : Il n'a pas été déro-

gés aux règles de base prévues par l'établissement des comptes. **1.3 Principales méthodes** : Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : **1.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles** : Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition « prix d'achat et frais accessoires » ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue : • Logiciels : 1 à 4 ans ; • Installations techniques : 10 ans ; • Matériel de bureau et informatique : 4 ans ; • Installations générales : 10 ans. **1.3.2 Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés** : La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est durablement inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de rentabilité. **1.3.3 Créances et dettes** : Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des créances devient incertaine, en fonction des perspectives de remboursement. **1.3.4 Opérations en devises** : Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée dans un compte « écart de conversion » du bilan. Les pertes de change non compensées font, dans ce cas, l'objet d'une provision pour risques en totalité suivant les modalités réglementaires. **1.3.5 Eléments constitutifs du résultat** : Les charges et produits de l'exercice sont appréhendés selon les normes comptables en vigueur. **1.3.6 Commissions reçues et coûts marginaux** : Les commissions facturées par ILIAD 78 à ses clients sont déterminées dans les contrat liant ILIAD 78 à ces derniers. Le système d'information d'ILIAD 78 gère automatiquement les montants à facturer aux clients. Ces commissions sont alors ventilées sur les comptes de produits 70600009 et 70602009 pour les commissions en interne et 70600000 et 70602000 pour les commissions externes. Les coûts marginaux sont eux enregistrés dans le compte 6278000. Les commissions se ventilent de la manière suivante : – Produits : 2.871.080 € – Charges : 5.304 €. **1.3.7 Provisions pour risques et charges** : Les obligations de la Société ILIAD 78 à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêtés des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante. **1.3.8 Distinction entre résultat courant et exceptionnel** : Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Société, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement. **1.3.9 Risque de crédit** : La Société n'accorde pas de crédit et n'a donc pas de règles relatives à la segmentation des encours ou d'instruments de réduction des risques. Aucune analyse de solvabilité des clients n'est faite. Au 31 décembre 2021, les créances figurant à l'actif sont des créances générées par l'activité non régulée. **1.3.10 Recours à des estimations** : La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la Société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées. **2 INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021** : **2.1 Immobilisations incorporelles** :

Immobilisations incorporelles (En euros)	Valeur au 31/12/20	Acquisitions 2021	Valeur au 31/12/21
Frais R&D	919.410	470.429	1.389.839
Logiciels, licences et marques ...	10.000	25.400	35.400
TOTAL	929.410	495.829	1.425.240

2.2 Immobilisations corporelles : **2.2.1 Mouvements 2021** : Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations corporelles au cours de l'année 2021 :

Immobilisations corporelles (En euros)	Valeur au 31/12/20	Acquisitions 2021	Transferts 2021	Valeur au 31/12/21
Installations générales		-249.744	446.704	196.960
Mobiliers et autres matériels	418.009	585.813	-437.522	566.300
TOTAL	418.009	336.070	9.182	763.260

2.3 Immobilisations financières : **2.3.1 Mouvements 2021** : Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations financières au cours de l'année 2021 :

Immobilisations financières (En euros)	Valeur au 31/12/20	Acquisitions 2021	Valeur au 31/12/21
Dépôts et cautionnements	180.000	52.451	232.451
TOTAL	180.000	52.451	232.451

2.3.2 Titres de participation : La Société ILIAD 78 ne détient aucune participation. **2.3.3 Créances, dettes et résultats financiers relatifs aux entreprises liées** : Le tableau ci-après donne le détail des créances, des dettes ainsi que des charges et produits financiers relatifs aux sociétés liées. Sont considérées comme sociétés liées, l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ILIAD selon la méthode de l'intégration globale.

En euros	Solde débiteurs	Solde créditeurs
Créances clients et comptes rattachés	339.606	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ...		98.841
Autres créances / autres dettes		672.617
Charges financières	7.739	

2.3.4 Amortissements : L'évolution du poste d'amortissement est détaillée dans le tableau ci-après :

Immobilisations amortissables au 31/12/2021 (En euros)	Valeur au 31/12/20	Dotations de l'exercice	Valeur au 31/12/21
Immobilisations incorporelles			
TOTAL I	219.855	222.750	442.605
Immobilisations corporelles			
Installations techniques et générales		634	634
Mobiliers et autres matériels	91.724	110.899	202.624
TOTAL II	91.724	111.533	203.257
TOTAL GENERAL I-II	311.579	334.283	645.862

2.4 Autres éléments d'actif : Aucun autre élément de l'actif ne présente des particularités nécessitant d'être signalées. Le tableau ci-après indique la ventilation des créances en fonction de leur date d'échéance :

Etat des créances au 31/12/2021 (En euros)	Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé :			
• Autres immobilisations financières	232.451		232.451
De l'actif circulant :			
• Avances et acomptes versés	11.486	11.486	
• Créances clients	344.356	344.356	
• Taxe sur la valeur ajoutée	56.715	56.715	
• Créances diverses	200	200	
• Débiteurs divers (y compris C/C Groupe)	765	765	
• Charges constatées d'avance	1.755	1.755	
TOTAUX	647.727	415.276	232.451

2.5 Capital : 2.5.1 Capital social : Le capital social au 31 décembre 2021 s'élève à 1.885.000 euros divisé en 1.450.000 actions de 1,3 euro chacune, entièrement libérées. **2.5.2 Forme des actions :** Les actions sont nominatives. **2.5.3 Détention du capital :** Au 31 décembre 2021, le capital social de ILIAD 78 se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
ILIAD SA	1.137.500	78,45%
TOTAL	1.137.500	78,45%

2.6 Provisions pour risques et charges : 2.6.1 Mouvements 2021 : Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2021 :

Etat des provisions au 31/12/2021 (En euros)	Valeur au 31/12/20	Dotations de l'exercice	Valeur au 31/12/21
Provisions pour charges	64.981	29.141	94.122
TOTAL	64.981	29.141	94.122

2.7 Autres éléments du passif : Aucune dette ne présente un caractère ancien ou anormal. Le tableau ci-après indique la ventilation des dettes en fonction de leur date d'échéance.

Etat des dettes au 31/12/2021 (En euros)	Montants bruts	A un an au plus
Dettes financières		
• Groupe et Associés	672.617	672.617
Dettes opérationnelles		
• Fournisseurs et comptes rattachés	207.947	207.947
• Personnel et comptes rattachés	91.515	91.515
• Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74.792	74.792
• Etat et autres collectivités publiques		
– Impôts sur les bénéfices	162.100	162.100
– Taxes sur la valeur ajoutée	28.335	28.335
– Autres impôts, taxes assimilées	20.079	20.079
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71.401	71.401
• Autres dettes	352.775	352.775
TOTAUX	1.681.562	1.681.562

3 INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2021 : 3.1 Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 s'élève à 2.959.713 euros. Il est réparti de la façon suivante entre les différents secteurs (En euros) : Vente de prestations de services : **Montant :** 1.747.094 ; Autres prestations (y compris facturation Groupe) : **Montant :** 1.212.619 ; **TOTAL : Montant : 2.959.713.** **3.2 Effectifs :** Les effectifs de la Société ILIAD 78 au 31 décembre 2021 s'élèvent à 11 personnes pouvant être réparties comme suit : **Effectifs au 31/12/2021 :** Encadrement : **Hommes :** 8 ; **Femmes :** 2 ; **Total : 10 ;** Autres (apprentis, stages) : **Hommes :** 1 ; **Total : 1 ; TOTAL : Hommes :** 9 ; **Femmes : 2 ; Total : 11.** **3.3 Résultat financier :** Au 31 décembre 2021, le résultat financier de l'exercice s'élève à -7.739 euros, et se compose des éléments suivants (En euros) : Intérêts nets sur comptes courants : **Montant :** -7.739 ; **TOTAL : Montant : -7.739.** **3.4 Résultat exceptionnel :** Au 31 décembre 2021, le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à -42.721 euros, et se compose des éléments suivants (En euros) : Mali sur rachat d'actions propre : **Montant :** -42.721 ; **TOTAL : Montant : -42.721.** **4 INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE FOURNITURE DE SERVICES DE PAIEMENT :** ILIAD 78 exerce une partie de son activité comme établissement de paiement. Une clé de répartition a été appliquée sur les éléments du bilan et du compte de résultat afin de présenter les états financiers spécifiques à l'activité d'établissement de paiement. Ce ratio est de 0.06 % de l'activité régulée. Le bilan de l'activité régulée se présente de la manière suivante :

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020		PASSIF	31/12/2021		31/12/2020	
	2021	2020	2021	2020		2021	2020	2021	2020
Autres actifs					Autres passifs				
– Avances et acomptes	7				– Associés	404	23.206		
– Clients	207	7.161			– Fournisseurs	125	5.524		
– Autres créances	34	355			– Dettes fiscales et sociales	269	4.712		
– Disponibilités	1.159	38.120			– Autres dettes	212	13.851		
– Charges constatés d'avance	1	68							
TOTAL AUTRES ACTIFS	1.408	45.704			TOTAL AUTRES PASSIFS	1.009	47.293		
Immobilisations financières	139	6.363			Capitaux propres				
Immobilisations					– Capital	1.131	66.637		
– Frais de recherche et développement	574	24.769			– Prime d'émission	24	1.414		
– Concessions, brevets et marques	15	314			– Report à nouveau ...	-491	-31.640		
– Autres immobilisations corporelles	336	11.534			– Résultat	744	2.683		
TOTAL IMMOBILISATIONS	926	36.617			TOTAL CAPITAUX PROPRES	1.408	39.094		
TOTAL ACTIF	2.473	88.684			TOTAL PASSIF	2.473	88.684		

Aucun engagement hors bilan n'est à signaler en 2021. Le compte de résultat est le suivant :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de services France	749	15.574
Prestations de services Export	1.026	26.156
CHIFFRES D'AFFAIRES	1.776	41.730
Production immobilisée	268	12.620

Reprises amort. provisions et transfert	3	90
Autres produits		20
PRODUIT NET BANCAIRE	2.047	54.460
Autres achats et charges externes	430	17.546
Impôts, taxes et versements assimilés	9	145
Salaires et traitements	310	11.578
Charges sociales	170	8.057
Dotations aux amortissements sur immobilisations	201	7.032
Autres charges	39	3.659
CHARGES D'EXPLOITATION	1.158	48.017
RESULTAT D'EXPLOITATION	889	6.444
Intérêts et charges assimilées	5	268
CHARGES FINANCIERES	5	268
RESULTAT FINANCIER	-5	268
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	884	6.176
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26	3.491
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26	3.491
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-26	-3.491
Participations des salariés	17	
Impôts dus sur les bénéfices	97	
RESULTAT NET	744	2.684

5 – ELEMENTS FINANCIERS : 5.1 – Cautions données : La Société ILIAD 78 n'a donné aucune caution. **5.2 – Cautions reçues :** La Société ILIAD 78 n'a reçu aucun engagement. **5.3 – Dettes garanties par des sûretés réelles :** Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant à la Société ILIAD 78. **5.4 Rémunérations :** La rémunération des dirigeants perçue durant l'exercice peut être répartie comme suit (En euros) : Rémunération totale : **Montant :** 151.792 ; **TOTAL : Montant : 151.792.** **5.5 Plan d'attribution gratuite d'actions :** ILIAD 78 a mis en place, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2020, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social. Le même jour, une attribution globale représentant 2,95 % du capital d'ILIAD 78 a été allouée à 4 salariés ou dirigeants de la Société. Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2023 et 2025, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions : • 31/03/2023 : Tranche 1 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2023 : – Pour 50 % des AGA, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 devra être supérieur à 3 millions d'euros ; et – Pour 50 % des AGA, le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la Société au cours des 12 mois précédents de 31 mars 2023 devra être supérieur à 30 millions ; • 31/03/2024 : Tranche 2 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2024 : – Pour 50% des AGA, l'EBITDA au 31 décembre 2023 devra être supérieur à 1,5 millions d'euros ; et – Pour 50 % des AGA, la Société devra avoir ouvert un service de paiements en dehors de la France ; • 31/03/2025 : Tranche 3 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2025 : – Pour 50 % des AGA, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 devra être supérieur à 10 millions d'euros ; et – Pour 50 % des AGA, le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la Société au cours des 12 mois précédents de 31 mars 2025 devra être supérieur à 60 millions.

6 AUTRES INFORMATIONS : 6.1 Consolidation : La Société ILIAD 78 est filiale de la Société Iliad, laquelle détient directement 78.45 % de son capital social. La Société ILIAD, dont le siège social est situé 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS – RCS 342 376 332, établit des comptes consolidés. La Société ILIAD 78 est en conséquence comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe ILIAD. La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale. **6.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt :** Les éléments ayant fait l'objet de retraitements dans le cadre de la détermination du résultat fiscal auront sur les exercices futurs une incidence pouvant être chiffrée comme suit : **Natures des différences temporaires :** Participation des salariés : **Montant (en euros) :** 7 ; **TOTAL : Montant (en euros) :** 7 ; Allègements de la dette future d'impôt : **Montant (en euros) :** 7. **6.2.1 Quote-part d'impôt se rapportant aux éléments exceptionnels :** Le produit d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2021 s'élève à 162.100 euros. Il se ventile de la façon suivante : • Quote-part d'impôt se rapportant au résultat courant : 173.848 euros ; • Quote-part d'impôt de rapportant au résultat exceptionnel : -11.748 euros. **6.3 Informations sur la séparation des exercices :** **6.3.1 Détail des charges à payer :** Elles se composent des éléments suivants : **Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (En euros) :** Dettes fournisseurs et comptes rattachés : **Montant :** 95.037 ; Dettes fiscales et sociales : **Montant :** 141.482 ; **TOTAL : Montant : 236.518.** **6.3.2 Détail des charges et produits constatés d'avance :** Ils se répartissent ainsi (En euros) : Charges/Produits d'exploitation : **Charges :** 1.755 ; **TOTAL : Charges : 1.755.** **6.3.3 Détail des produits à recevoir :** Ils se répartissent ainsi : **Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (En euros) :** Autres créances : **Montant :** 200 ; **TOTAL : Montant : 200.** **6.4 Evénements postérieurs à la clôture :** Aucun événement significatif, susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 : Les Associés, connaissance prise du rapport de gestion, constatent que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître les éléments suivants : – Bénéfice de l'exercice : **Montant en euros :** 1.240.389 ; – Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : **Montant en euros :** (819.116). Pour former un bénéfice entièrement distribuable de : **Montant en euros :** 421.273, décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit : – A la réserve légale : **Montant en euros :** 188.500 ; – Solde porté au compte report à nouveau : **Montant en euros :** 232.773, prennent acte, conformément à l'article 243 bis du CGI, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices. **Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUEL (Exercice clos le 31 décembre 2021).** Aux Associés de la Société ILIAD 78. **Opinion :** En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société ILIAD 78 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion : Référentiel d'audit :** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance :** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de

notre rapport. **Justification des appréciations** : La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques** : Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels** : Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels** : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La-Défense, le 13 juin 2022, le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSO-CIÉS, Ariane BUCAILLE.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.